

Les compétences numériques : un investissement vraiment rentable ?

- Le fait d'atteindre les niveaux les plus élevés de compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC (technologies de l'information et de la communication) augmente la probabilité d'être actif, pour un adulte, de 6 points de pourcentage par rapport aux individus se situant aux niveaux les plus faibles dans ce domaine, même après contrôle de différents autres facteurs, tels que l'âge, le sexe, le niveau de formation, le niveau de compétences en littératie et en numératie, et l'utilisation de la messagerie électronique dans le cadre privé.
- Les adultes sans expérience dans les TIC sont moins susceptibles d'être actifs, et lorsqu'ils occupent un emploi, sont moins bien rémunérés que les adultes expérimentés dans les TIC, après contrôle de différents autres facteurs.
- En Angleterre/Irlande du Nord (RU), en Australie, et aux États-Unis, l'expérience dans l'utilisation des TIC a une incidence particulièrement marquée sur le taux d'activité et la rémunération.
- Les actifs occupés faisant une utilisation fréquente des TIC ont une rémunération sensiblement plus élevée que celle des actifs occupés ne les utilisant pas souvent.

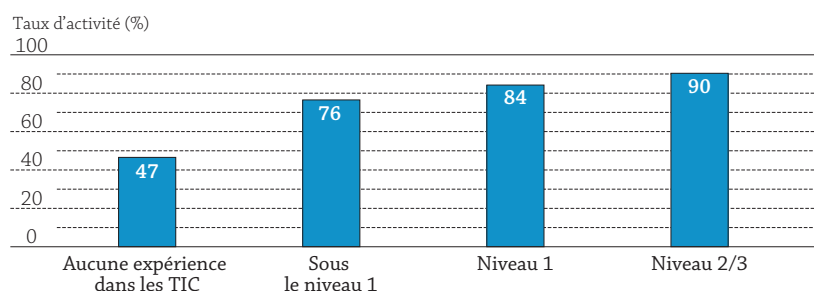
Face à la large diffusion des TIC, on entend souvent dire que les « compétences numériques » – soit la capacité à utiliser les appareils et les applications TIC pour accéder à l'information, la traiter et résoudre des problèmes – sont devenues essentielles. Qu'en est-il vraiment ? Les adultes très compétents dans ce domaine sont-ils plus susceptibles d'être actifs et d'avoir une meilleure rémunération que leurs pairs moins compétents ?

L'Évaluation des compétences des adultes (un produit du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, PIAAC) tente de répondre à cette question en testant la capacité des adultes à résoudre des problèmes nécessitant l'utilisation d'applications informatiques courantes, telles que la messagerie électronique, les navigateurs web et les tableurs.

Une meilleure maîtrise des compétences en résolution de problèmes à l'aide d'appareils numériques est associée à un taux d'activité plus élevé.

Dans tous les pays, c'est parmi les adultes sans expérience dans l'utilisation des TIC que le taux d'activité est le plus faible : seuls 47 % d'entre eux sont actifs, contre 90 % des adultes ayant atteint les niveaux les plus élevés de compétences dans l'utilisation d'appareils numériques pour la résolution de problèmes (soit le niveau 2 ou 3 dans l'Évaluation des compétences des adultes) et 76 % des adultes ayant un niveau très faible de compétences dans ce domaine (soit ceux se situant sous le niveau 1).

Graphique 1 ■ **Taux d'activité, selon le niveau de compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC**
Adultes âgés de 25 à 65 ans, moyenne OCDE



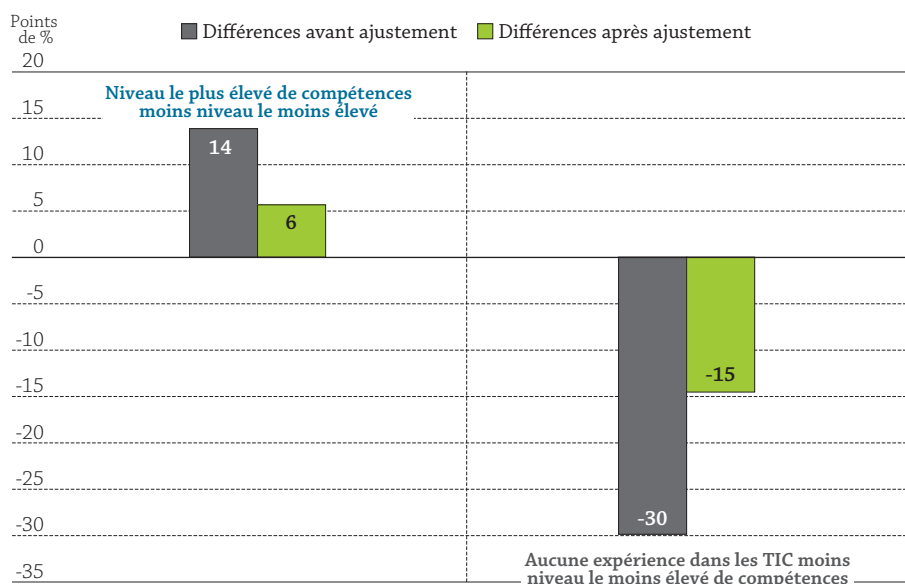
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012).



(Les adultes se situant sous le niveau 1 disposent de compétences en TIC, mais ne sont pas en mesure de les utiliser pour résoudre des problèmes courants que l'on peut rencontrer lorsque l'on travaille dans des environnements à forte composante technologique, tels que naviguer sur le web.)

Il est possible que la différence de taux d'activité résulte d'autres facteurs liés à l'utilisation des TIC, tels que le fait d'avoir un niveau plus élevé de formation ou d'utiliser des applications numériques de façon régulière dans le cadre privé. Toutefois, même après contrôle de l'âge des adultes, de leur sexe, de leur niveau de formation, de leur niveau de compétences en littératie et en numératie, et de leur utilisation de la messagerie électronique dans le cadre privé, la différence de taux d'activité entre ceux atteignant les niveaux les plus élevés de compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC et ceux se situant au niveau le plus faible s'établit à 6 points de pourcentage, tandis que la différence de taux d'activité entre ces derniers et les adultes n'ayant aucune expérience dans l'utilisation des TIC s'élève à 15 points de pourcentage. Ce constat laisse penser que la maîtrise des compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC a en soi une incidence positive sur le taux d'activité, et ce indépendamment de tous les autres facteurs considérés, y compris du niveau de compétences en littératie.

Graphique 2 ■ **Quelle incidence le niveau de compétences en résolution de problèmes et le manque d'expérience dans l'utilisation des TIC ont-ils sur le taux d'activité ?**
Différence de taux d'activité entre différents groupes, moyenne OCDE



Remarque : les différences après ajustement prennent en compte les caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, statut au regard de l'immigration, nombres d'années de formation et situation matrimoniale), le niveau de compétences en littératie et en numératie, l'utilisation de la messagerie électronique dans le cadre privé et l'utilisation des compétences en lecture/écriture/numératie dans le cadre privé.

■ **Source :** Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012).

Dans certains pays, la relation entre les compétences numériques et le taux d'activité est bien plus marquée.

C'est en Angleterre/Irlande du Nord (RU), en Irlande, en Norvège et aux Pays-Bas que l'avantage que procure le fait d'avoir un meilleur niveau de compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC est le plus prononcé en termes de taux d'activité. En Angleterre/Irlande du Nord (RU) et en Irlande, le taux d'activité des adultes atteignant le niveau 2 ou 3 dans l'évaluation est ainsi supérieur de 17 points de pourcentage à celui des adultes se situant au niveau 1 ou en deçà, après contrôle d'autres facteurs. En Norvège, la différence de taux d'activité entre ces deux groupes s'établit à 11 points de pourcentage.

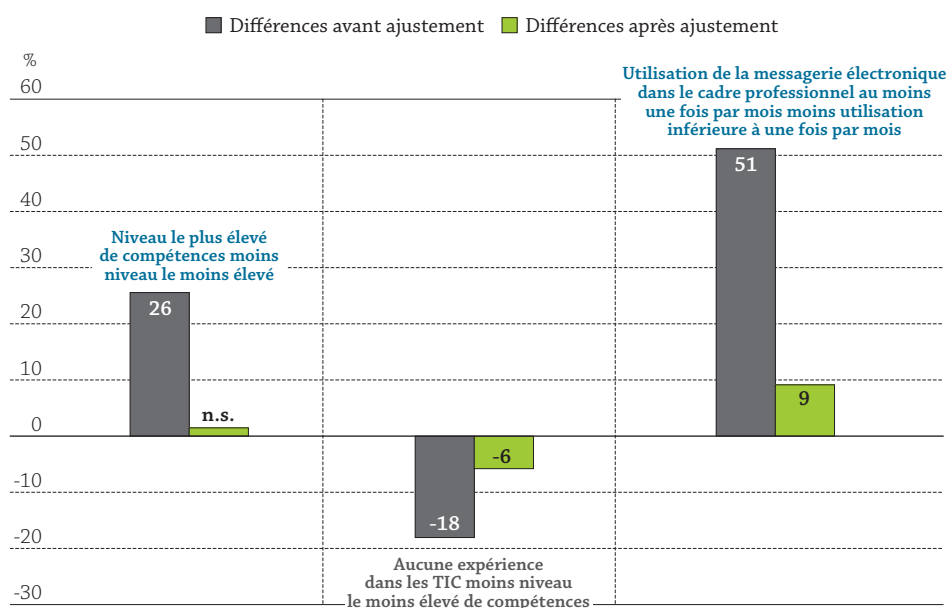
Le désavantage associé à l'absence d'expérience dans l'utilisation des TIC est plus important encore dans de nombreux pays. En Angleterre/Irlande du Nord (RU), le taux d'activité des adultes sans expérience dans les TIC est ainsi inférieur de 33 points de pourcentage à celui des adultes se situant au niveau le plus faible de compétences en résolution de problèmes, même après contrôle de différentes caractéristiques socio-démographiques. Cet écart est également marqué aux États-Unis (31 points de pourcentage) et en Australie (28 points de pourcentage).



Les actifs occupés sans expérience dans l'utilisation des TIC sont pénalisés en termes de rémunération.

Les actifs occupés sans expérience dans l'utilisation des TIC ont une rémunération horaire inférieure de 18 %, en moyenne, à celle des actifs occupés se situant sous le niveau 1 de compétences dans l'évaluation. Même après contrôle d'autres facteurs, tels que l'âge, le sexe, le niveau de formation, le niveau de compétences en littératie et en numératie, et l'utilisation de la messagerie électronique dans le cadre professionnel, l'absence d'expérience dans l'utilisation des TIC garde une incidence négative sur la rémunération horaire : un adulte sans expérience dans l'utilisation des TIC gagne alors 6 % de moins par heure qu'un adulte se situant même au niveau le plus faible de compétences.

Graphique 3 ■ **Avantage salarial et compétences numériques**
Différence de pourcentage dans la rémunération horaire moyenne entre différents groupes, moyenne OCDE



Remarque : les différences après ajustement prennent en compte les caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, statut au regard de l'immigration, nombres d'années de formation, situation matrimoniale et nombre d'années d'expérience), le niveau de compétences en littératie et en numératie, l'utilisation de la messagerie électronique dans le cadre professionnel, l'utilisation des compétences en lecture/écriture/numératie dans le cadre professionnel, et la profession exercée.

Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012).

Les actifs occupés atteignant le niveau 2 ou 3 de compétences en résolution de problèmes à l'aide des TIC gagnent 26 % de plus par heure que ceux se situant sous le niveau 1. Toutefois, dans ce cas, le niveau plus élevé de rémunération reflète largement d'autres facteurs, tels que le niveau de formation du travailleur, son niveau de compétences en littératie et en numératie, et son utilisation de la messagerie électronique dans le cadre professionnel. Si l'on compare des actifs occupés présentant des caractéristiques similaires en termes de profil socio-démographique, de niveau de compétences en littératie et en numératie, et de fréquence d'utilisation de la messagerie électronique dans le cadre professionnel, l'avantage salarial en faveur de ceux atteignant le niveau 2 ou 3 de compétences en résolution de problèmes par rapport à ceux se situant en deçà du niveau 1 diminue pour s'établir à 4 %. Et si d'autres facteurs, tels que le type de profession exercée et la fréquence d'utilisation des compétences en lecture, en écriture et en numératie dans le cadre professionnel sont également pris en compte, l'écart salarial se comble alors totalement. En d'autres termes, les actifs occupés présentant de meilleures compétences en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique sont mieux rémunérés parce qu'ils tendent également à faire preuve de meilleures compétences cognitives, en général, et qu'ils exercent des professions impliquant une plus grande utilisation des compétences en traitement de l'information.

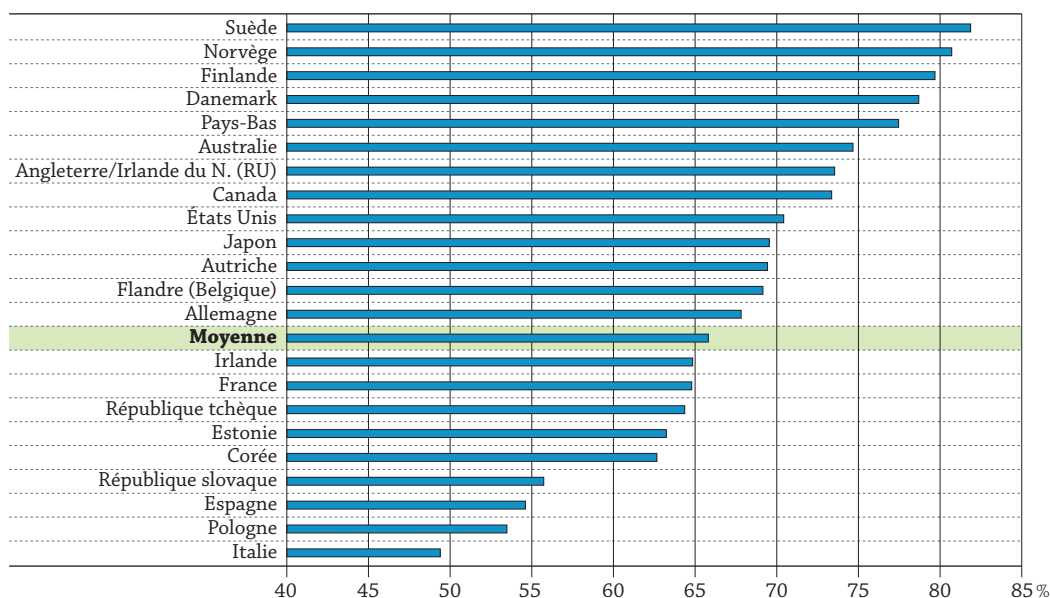
L'utilisation plus fréquente des TIC est associée à une meilleure rémunération.

L'importance de l'utilisation des TIC dans le cadre professionnel est illustrée par le fait que la rémunération horaire moyenne des actifs occupés utilisant régulièrement la messagerie électronique dans le cadre professionnel est sensiblement plus élevée que celle des actifs occupés qui l'utilisent moins fréquemment : à niveau égal de compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes, les premiers gagnent ainsi en moyenne 9 % de plus par heure que les seconds.



Il ressort de ce constat que la simple acquisition de compétences en TIC n'est pas suffisante en soi ; ces compétences doivent être mises en pratique dans le cadre professionnel pour faire une différence en termes de rémunération. Cependant, l'utilisation des TIC dans le cadre professionnel semble varier entre les pays. Dans les pays nordiques, environ 80 % des adultes utilisent ainsi un ordinateur dans le cadre professionnel, tandis qu'ils ne sont qu'environ 55 %, voire moins, dans ce cas en Espagne, en Fédération de Russie, en Italie, en Pologne et en République slovaque.

Graphique 4 ■ **Pourcentage d'actifs occupés utilisant un ordinateur dans le cadre professionnel**



Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012).

Pour conclure : La capacité à accéder à l'information et à la traiter à l'aide des TIC représente une compétence essentielle dans nos économies modernes de plus en plus fondées sur le savoir. Une meilleure maîtrise de ce type de compétences est récompensée par une plus forte probabilité d'être actif, et l'utilisation plus fréquente des TIC dans le cadre professionnel, par une rémunération plus élevée que celle observée parmi les adultes présentant le même niveau de compétences en littératie et en numératie, mais moins compétents dans ce domaine spécifique ou utilisant moins fréquemment les TIC. Les adultes sans expérience dans les TIC se trouvant considérablement pénalisés en termes de perspectives professionnelles et de rémunération, les décideurs doivent réfléchir aux moyens de garantir l'accès de tous les individus à une formation dans les TIC, que ce soit dans le cadre de la scolarité obligatoire ou d'activités de formation pour adultes.

Pour tout complément d'information

OCDE (2015), *Adults, Computers and Problem Solving: What's the Problem?*, OECD Skills Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264236844-en> (à paraître en français).

Voir

www.oecd.org/fr/sites/piaac-fr/evaluationdescompetencesdesadultes.htm
[Les indicateurs de l'éducation à la loupe](#)
[PISA à la loupe](#)
[L'enseignement à la loupe](#)

Contacter

Ji Eun Chung (JiEun.Chung@oecd.org)
William Thorn (William.Thorn@oecd.org)

Crédits photo : © Konstantin Chagin/Shutterstock • © Mint Images/Tim Robbins / Getty Images • © momentimages/Tetra Images/Imagine LTD

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org.